



Département de Haute-Savoie

## Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)

Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

# Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

**Lundi 23 juillet 2018 à 20h**

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 13-07-2018

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL



## **Ordre du jour du conseil municipal du**

**Lundi 23 juillet 2018**

### **Nomination du secrétaire de séance :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27-06-2018 :**

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 27-06-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

### **Questions à délibérer :**

#### **Tourisme**

-Taxe de séjour – Approbation des tarifs 2019

#### **Intercommunalité**

-Approbation des modifications de statuts du SEMV

#### **Finance**

-Budget Primitif 2018 : Approbation de la décision modificative N°1

#### **Foncier**

- Vente Chappuis/parcelle A1053 « Hutins de Brie », substitution par la SAFER au profit de la COMMUNE DE SCIEZ

#### **Emplois communaux**

-Approbation contrat apprentissage en alternance 2018-2020

-Convention SDIS74/Commune pour disponibilité opérationnelle d'un agent

## Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

### **DEC n°2018-28 du 28 juin 2018**

#### **OPEL FINANCIAL SERVICES – Contrat de location avec option d'achat d'un véhicule de type Opel Corsa.**

*Considérant la nécessité de remplacer le véhicule du responsable du centre technique,  
Vu le contrat de location avec option d'achat proposé par la Société OPEL FINANCIAL SERVICES,  
**Le Maire décide,***

De passer et signer le contrat de location avec option d'achat d'un véhicule Opel Corsa, avec la société OPEL FINANCIAL SERVICES sise 1 à 9 avenue du Marais – 95105 ARGENTEUIL, pour une durée de cinq ans.

De fixer le prix mensuel de cette prestation à 189,62€ HT + 16€ d'assurance, sur une durée de cinq ans, soit 60 mois.

### **DEC n°2018-29 du 06-07-2018**

#### **Contentieux : J. PRALONG/Commune de SCIEZ pour indemnités travaux publics. Maître DRACHE. Dossier N°1803861-1 TA Grenoble**

*Considérant la requête présentée par madame Janick PRALONG au Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre de la commune de Sciez concernant des indemnités sur travaux publics en date du 12-06-2018,  
Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,*

#### **Le Maire décide,**

Le cabinet d'avocats « GOUTELLE - DRACHE » demeurant 7, Rue Voltaire 42100 Saint-Etienne en la personne de Me DRACHE est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Thonon- les- Bains.

### **DEC n°2018-30 du 09-07-2018**

#### **Convention de mise à disposition d'un terrain communal.**

*Vu le contrat de prestations passé le 28 mai 2018 avec Les Attelages DULAC, pour la location d'attelages à cheval pour prestations saisonnières d'arrosage et d'entretien des bacs et massifs de fleurs et pour le ramassage hebdomadaire des poubelles communales – Période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, renouvelable annuellement 3 fois maximum.*

*Considérant que les Attelages DULAC recherchent un terrain pour placer les chevaux entre les prestations,  
Considérant que la Commune de Sciez dispose de parcelles pouvant être affectées aux chevaux durant la durée du contrat de prestation,*

#### **Le Maire décide,**

La présente décision annule et remplace la décision du maire n° 2018-17 du 28/05/2018.

De passer et signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit des Attelages DULAC pendant la durée du contrat de prestations.

De consentir cette mise à disposition à titre précaire et gracieux.

## Communications et questions diverses :